

Conditions Générales de l'Adhésion à la FARULM

1. Objet des Conditions Générales

Les présentes conditions générales régissent les modalités d'adhésion à la FARULM, une association à but non lucratif ne relevant pas du cadre Jeunesse et Sport.

2. Période de Validité de l'Adhésion

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours, soit du 1er janvier au 31 décembre inclus.

Exception : Lorsque l'ouverture des cotisations débute le 1er décembre, l'adhésion est étendue pour couvrir le mois de décembre, permettant ainsi une validité du 1er décembre de l'année en cours au 31 décembre de l'année suivante.

3. Modalités d'Adhésion

- L'adhésion est ouverte à toute personne remplissant les critères définis par les statuts de l'association.
- Les frais d'adhésion sont fixés chaque année par le conseil d'administration et doivent être acquittés en totalité au moment de l'inscription.
- L'adhésion ne sera effective qu'après réception du paiement et validation par le bureau de l'association.

4. Tarification

Le montant de la cotisation annuelle est communiqué par l'association lors de l'ouverture des inscriptions. Ce montant est fixe pour l'année en cours, sauf décision exceptionnelle votée en assemblée générale.

Note : Les frais d'adhésion ne sont ni remboursables ni transférables.

5. Avantages de l'Adhésion

L'adhésion confère le droit de participer aux activités, événements, et assemblées générales de l'association, dans le respect des statuts et du règlement intérieur.

6. Engagements de l'Adhérent

En adhérant à la FARULM, chaque membre s'engage à :

- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association.

- S'acquitter de la cotisation dans les délais impartis.
- Participer de manière constructive aux activités et à la vie associative.

7. Résiliation de l'Adhésion

L'adhésion peut être résiliée dans les cas suivants :

- Démission écrite adressée au bureau de l'association.
- Exclusion prononcée par le bureau en cas de non-respect des statuts, du règlement intérieur, ou de comportement préjudiciable à l'association.

8. Précisions relatives aux assurances

La FARULM agit en tant qu'indicateur d'assurance au sens de l'article R.511-3 du Code des assurances ce qui signifie qu'elle ne joue pas le rôle de mandataire d'assurance.

Son rôle se limite à mettre en relation l'assuré et l'assureur. L'indicateur peut donc en respectant les règles de la protection des données personnelles (transparence sur les modalités et les finalités du traitement ainsi que recueil du consentement exprès de la personne) transmettre des coordonnées (nom, prénom, adresse, mail, numéro de téléphone) d'un intermédiaire à un de ses clients ou prospects ou encore celles d'un client ou prospect à un intermédiaire.

A ce titre, la FARULM ne peut ni présenter les garanties d'un contrat d'assurance, ni recueillir les informations du risque nécessaires pour effectuer un devis d'assurance.

9. Protection des Données

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative et les communications liées aux activités de l'association. Elles ne sont ni vendues ni partagées avec des tiers, conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Les adhérents disposent d'un droit d'accès, de modification, ou de suppression de leurs données sur simple demande écrite.

10. Réclamations

Toute réclamation relative à l'adhésion doit être formulée par écrit et adressée au bureau de l'association. Le bureau s'engage à y répondre dans les meilleurs délais.

11. Modification des Conditions Générales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par le bureau de l'association. Les modifications sont communiquées aux membres avant leur entrée en vigueur.

12. Droit Applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à la législation française. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant tout recours judiciaire.

Version : Décembre 2024

FARULM - Association Loi 1901